



LA FOLIE TOUT SÉCURITAIRE DU GOUVERNEMENT : CONSÉQUENCES ET RÉSISTANCES



Par Thomas Englert,
JOC Bruxelles

« Mesdames et Messieurs, l'ambition libérale ce n'est pas de « protéger » les jeunes pour les conduire par la main ou pour les « clientéliser ». Mais c'est plutôt d'augmenter la quantité et la qualité des outils dont nous avons besoin pour réussir et pour rendre chacun plus libre : un enseignement de haute qualité, des formations qualifiantes, des services publics de qualité, une solidarité qui va de pair avec la responsabilité, une fiscalité qui encourage le travail, un accès au logement facilité [...] »¹

C'est la réponse, très libérale, de Charles Michel à l'enquête Solidarité qui montre le manque de confiance des 18-30 ans en l'avenir. Regardons ensemble comment les actes et non pas les discours du Premier affectent la jeunesse, sa liberté et les JOC.

La liberté que Charles Michel propose aux jeunes ressemble surtout à plus de précarité : obligés de travailler au noir pour s'en sortir, de cumuler deux jobs pour tenter de payer des études qui deviennent de plus en plus chères. La précarisation et le durcissement du contexte social général signifient qu'il devient plus difficile de lever le nez du guidon ou de trouver le temps pour s'organiser. Sans parler du fait que la précarité entraîne toujours plus de soumission au patron, au chef, au formateur, ... nous sommes donc individualisés et moins libres !

Au-delà de l'attaque sociale généralisée, la volonté de criminalisation et de responsabilisation individuelle des plus précarisés est encore plus violente. Le droit d'entrer dans nos vies privées pour vérifier notre consommation d'eau et d'électricité ou le projet de travaux forcés pour les chômeurs ne sont que des exemples. Pour l'Etat et le gouvernement Michel, l'individu est seul responsable de sa situation difficile ; c'est sa faute s'il en est là et il faut vérifier qu'il ne le fait pas exprès, pour voler l'argent de l'Etat. Ce gouvernement attaque donc la sécurité sociale, et tous nos outils de résistance collective, pour les remplacer par des mesures individualisées de contrôle et de criminalisation des plus faibles.

En temps de crise, avec la montée de la violence et des discours racistes, accepter, sans broncher, dans le gouvernement deux mandataires avec, a minima, des sympathies d'extrême droite est tout simplement irresponsable. Le résultat c'est un regain de confiance de l'extrême droite et une augmentation des provocations. Les JOC en ont fait l'expérience à plusieurs reprises ces derniers mois. Ceci alors que le gouvernement avance des propositions politiques ouvertement racistes telles que de déchoir de la nationalité belge, des jeunes Belges, qui sont nés et ont grandi en Belgique, sous couvert de la lutte contre le radicalisme. Le message du gouvernement à cette partie de la population, c'est qu'ils sont des citoyens de seconde zone. Les

projets, énoncés par le secrétaire d'Etat à la migration, de remettre des familles avec enfants dans des prisons pour étrangers ou de permettre d'entrer sans mandat chez des personnes sans papiers répondent à la même logique. Ces propositions politiques, même si elles devaient rester à l'état d'effet d'annonce, ont des conséquences sur le vivre ensemble. D'un côté, on crée la méfiance envers tout un groupe de la population, qu'on désigne comme des étrangers potentiellement hostiles et dangereux ; de l'autre, on renforce la stigmatisation et l'exclusion, à tout moment vous pouvez être accusés d'être déloyal envers l'Etat et la Nation. La politique du gouvernement sème donc la méfiance et la division, ce qui a des conséquences pour le travail de nos organisations, mais aussi en leur sein. Qui n'a pas senti le regain de tension ces dernières semaines, la méfiance et la peur renforcent les forces centrifuges qui traversent la société.

Le durcissement des lois anti-terroristes, pourtant déjà largement étendues par les majorités précédentes, constitue un danger grave pour les organisations du mouvement ouvrier et pour le mouvement social en général. Ce sont les plus petits groupes, les plus petites organisations qui sont visées en premier. Mais les différentes lois sur le terrorisme et leur extension récente à l'« incitation indirecte au terrorisme » permettent à terme la criminalisation, sans s'encombrer des droits démocratiques, de toute résistance, petite ou grande, à l'action du gouvernement puisque il s'agit de criminaliser toute tentative de déstabilisation du fonctionnement normal de l'économie ou de la société. Aujourd'hui, on nous assure que les organisations du MO seront épargnées. Mais quid des autres ? et puisque la loi existe, qu'est-ce qui empêche un gouvernement de changer son interprétation du texte ? Les régimes d'exception sont dangereux. Sans entrer dans les détails, ceci est à mettre en parallèle avec la volonté de donner une personnalité juridique aux organisations du mouvement ouvrier. Ainsi, la discussion porte en réalité plus sur la responsabilité juridique du syndicat. Dans la vision de la droite, il s'agit de pouvoir tenir responsables les syndicats des actions de leurs affiliés, de limiter la capacité d'action des délégations en transformant les directions syndicales en instances de contrôle du MO qui, par peur des amendes ou des sanctions se verraient obligées de contrôler leur membres. Un autre objectif, quand Mme Defraigne (Sénatrice MR) parle de transparence dans ce cadre, il s'agit de connaître les listes de membres et de délégués et surtout les montants des caisses de grève. Avec l'idée du service minimum dans le service public, il s'agit bien de contrôler et de pacifier le MO, de le sortir de son rôle de contrepouvoir en vue de l'institutionnaliser comme courroie de transmission du pouvoir au sein de classes laborieuses. Pour paraphraser le mouvement flamand, ils voudraient nous limer les griffes. Ceci s'inscrit dans une tendance générale à augmenter la capacité de contrôle sur les travailleurs et le

¹ Charles Michel, lettre ouverte à la génération Y, charlesmichel.be, consulté le 1/02/15



peuple un peu partout. A titre d'exemple, la nouvelle loi « de sécurité citoyenne » espagnole impose des amendes de 30'000€ à 600'000€ pour des rassemblements non autorisés, virtuels (facebook) ou réels ou pour avoir critiqué la nation ou le drapeau. A noter que la nouvelle loi interdit aussi les dessins satiriques à contenu politique...

L'armée dans les rues, le climat de méfiance généralisée dans les écoles, les peines incompressibles, les doubles peines, le maintien de la transaction pénale qui permet, pour les crimes « en col blanc », de payer pour éviter un jugement et un casier judiciaire (permettant donc dans les faits aux riches de payer pour échapper à la justice),... la liste de l'offensive sécuritaire (inefficace et contre-productive, faut-il le rappeler ?) est longue.

Menace directe sur les capacités de résistance de la jeunesse et de ses organisations

La première menace sur nos actions, c'est la volonté de poursuivre les gens pour « plainte abusive contre un policier ». Non contente, d'ignorer les victimes qui demandent, avec la campagne « Stop répression » et d'autres, la justice et la vérité, voilà que la majorité criminalise ces mêmes victimes et les menace de poursuites si elles portent plainte. Alors que nous travaillons à convaincre toutes les victimes de porter plainte malgré le peu de confiance qu'elles ont dans les institutions. L'impunité policière a encore de longs jours devant elle, mais surtout, pour reprendre Jean Faniel, « *on peut se demander dans quelle mesure il ne s'agit pas de protéger ceux qui doivent protéger l'Etat... et donc les mesures prises par l'Etat.* »². La volonté de la majorité de revenir sur la loi d'identification des policiers va dans le même sens. Ce chèque en blanc donné à la répression, avec la logique du policier qui a raison a priori, a des conséquences très concrètes sur le terrain. A titre d'exemple, le 8 décembre dernier, 17 jocistes (affiliés à la CSC pour la plupart) et 2 travailleurs sans papiers ont été arrêtés, sans sommations ni explications (et sans raison faut-il le préciser), alors qu'ils installaient, avec la CNE, les piquets de la rue Neuve. « *Là aussi, on peut se demander dans quelle mesure on n'est pas en train de préparer le terrain à une répression éventuelle, qui pourrait se faire avec un peu plus d'impunité.* »³

Ceci s'ajoute à un contexte général de durcissement de l'accès à l'espace public et de limitation de la liberté d'expression. En effet, les deux sont de plus en plus privatisés de fait. Les communes utilisent les Sanctions Administratives Communales (SAC), un système arbitraire et antidémocratique dénoncé par l'ensemble du monde associatif, pour empêcher la diffusion de tracts et d'affiches sous menaces d'amendes, les actions de désobéissance civile,... Les organisations de jeunesse reçoivent ainsi plusieurs milliers d'euros d'amendes par an. Tous les motifs sont bons et la contestation juridique de ces amendes est chère et quasiment impossible puisque la commune est, à plus d'un titre, juge et partie. Nous avons ainsi été sommés de payer une amende sans en connaître le motif, n'ayant jamais reçu

le recommandé initial. La commune d'Ixelles a considéré que nous avons été suffisamment informés malgré nos réclamations. Nous ne parlons même pas de l'effet d'une amende sur un-e jeune militant-e qui participe à une action de désobéissance civile.

A ces amendes, s'ajoute la volonté de limiter le champ de la liberté d'expression et de manifestation. D'une part, à l'instar de M. Mayeur, qui veut interdire les manifestations le samedi pour protéger le commerce, le droit au profit supplante les droits démocratiques les plus fondamentaux. D'autre part, la menace terroriste est utilisée pour interdire et limiter l'accès des citoyens à l'espace public et ce particulièrement pour les citoyens des quartiers populaires, ceux dont la liberté d'expression et de manifestation est déjà la plus fragile. Les habitants de Molenbeek-Saint-Jean se voient ainsi régulièrement privés du droit, pourtant garanti par la Constitution, de manifester (victimes de violences policières, mobilisations anti-racistes,...). Le deux poids deux mesures est flagrant, le déséquilibre énorme.

Pour les JOC, la liberté dont parle M. Michel se traduit surtout par le contrôle et la criminalisation des jeunes et donc de leur capacité de résistance et d'organisation. Notre première réponse c'est de redoubler nos efforts sur le terrain des mobilisations sociales, aux côtés des travailleurs et des organisations du Mouvement Ouvrier. Le 8 décembre, 30 minutes après notre libération, nous étions de retour sur les piquets.

La seconde réaction c'est d'informer les gens sur leurs droits. Ainsi nous publierons très bientôt une brochure sur les droits de manifester et d'organiser une manifestation sur base de l'excellent livre de Mathieu Beys⁴. Nous continuons aussi à assister et soutenir par la mobilisation les personnes victimes de violences policières. Mais surtout nous continuons à organiser la révolte et la colère grandissante des jeunes exclus du chômage ou bloqués dans des emplois précaires, de ceux qui en ont marre d'être traités comme des citoyens de seconde zone. Nous répondons aux discours sécuritaires du gouvernement que c'est lui qui sème la misère et la haine, que la sécurité s'enracine dans la sécurité sociale, l'égalité et la solidarité, et pas dans la violence d'Etat, le contrôle abusif et la discrimination. C'est pourquoi ce **15 mars 2015, nous serons une fois de plus dans les rues de Bruxelles, pour dire que la répression n'est pas une solution !**



² Jean Faniel <http://www.levif.be/actualite/belgique/michel-ier-a-un-programme-neoliberal-et-conservateur/article-normal-350499.html> consulté le 1/02/15.

³ Idem

⁴ M. Beys, « Quels droits face à la police ? », éditions couleur livres.